

AVIS DE PUBLICITE

Mise en concurrence simplifiée

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

SUR LA COMMUNE de LA FERTE SS JOUARRE - 77

Titre	Activité de gestion technique et commerciale des Haltes fluviales de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - 77
Introduction	<p>En date du 15 janvier 2021, Voies navigables de France a confié, par le biais d'une convention d'occupation temporaire, la gestion du domaine public fluvial relative aux 4 haltes sous-mentionnées, à l'établissement public à vocation industriel et commercial « Coulommiers Pays de brie Tourisme ».</p> <p>Coulommiers Pays de Brie Tourisme et VNF informent le public que l'activité de gestion technique et commerciale des Haltes fluviales de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ainsi que les nécessaires missions de Maître de Port qui l'accompagnent vont être octroyées à travers la délivrance d'une COT, Convention d'Occupation Temporaire, à un tiers.</p> <p>Il est porté à l'attention du public que l'attribution de cette mission est également ouverte à d'autres candidats qui devront fournir un dossier comprenant les pièces mentionnées ci-dessous. Le cas échéant, une procédure de sélection des candidatures, conformément aux critères mentionnés ci-dessous, pourra être mise en place. Si aucun autre candidat ne se manifeste, une COT sera alors délivrée au candidat pressenti.</p>
Publié le	16 mars 2021
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	Un mois
Date limite de réception des propositions	Date : 16 avril 2021 Heure : 12h00
Objet de l'occupation	Mise à disposition de 4 haltes fluviales situées à La Ferté sous Jouarre x 2, Nanteuil s/ marne x 1, Saint Jean les 2 Jumeaux x 1, pour le déploiement d'un projet de développement d'activités de plaisance fluviale.
Lieu	Commune : La Ferté sous Jouarre 77260 Adresse : Chemin des 2 rivières Références cadastrales : AE38

	Cours d'eau : Marne PK : 91,800 Rive : droite
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Activités de plaisance et bateaux promenade
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	*Chemin des 2 rivières - La Ferté sous Jouarre 77260 – PK : 91,800 10 anneaux Halte composée d'un ponton de 48 m fixés sur 3 pieux battus + 5 catways (4 x 7 m + 1 x 9m) fixés sur 5 pieux battus. *Ile cartier - La Ferté sous Jouarre 77260 – PK 90,200 8 anneaux Halte composée deux pontons de 48 m fixés chacun sur 3 pieux battus implantés parallèlement à la berge. *Nanteuil s/ marne – PK : 74,050 2 anneaux Halte composée d'un ponton de 24 m fixé sur deux bracons. *St Jean les 2 Jumeaux – PK : 99,9 2 anneaux Halte composée d'un ponton de 24 m fixé sur deux bracons
Restrictions	L'occupant se doit de respecter les lois et réglementations en vigueur et ne pas gêner les usagers de la voie d'eau lors de la mise à l'eau d'un bateau.
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire (COT)
Conditions financières générales	<p>A titre indicatif, la redevance d'occupation domaniale de base pour l'année 2021 serait ainsi calculée à hauteur de 7060,96€ , correspondant à</p> <p><i>Occupation de tout ou partie du domaine public fluvial mis à disposition ainsi que les ouvrages et installations s'y trouvant implantés</i> <i>Plan d'eau :2037m²</i> <i>Equipement d'amarrage : 39</i> <i>Ouvrages d'accostage. Zone de faible activité : 12,50</i></p> <p>N.B : A cette redevance de base, devra s'ajouter la tarification des éventuels autres équipements installés par l'occupant sur le site.</p> <p>Il est rappelé que la redevance est due pour 12 mois quelle que soit la durée effective d'utilisation.</p>
Date de disponibilité prévisionnelle de l'emplacement	Immédiate
Durée de la Convention d'occupation temporaire (COT)	La COT sera délivrée pour une durée de 5 ans. Une durée plus longue pourra être acceptée si le candidat justifie des investissements importants. Cette durée ne peut dépasser celle autorisée dans la COT liant VNF à Coulommiers Pays de Brie Tourisme.
Critères de sélection	Les propositions des candidats seront analysées par la direction territoriale Bassin de la Seine de VNF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants : <ul style="list-style-type: none"> la qualité technique de la proposition ;

	<ul style="list-style-type: none"> • le niveau d'expérience du candidat et sa parfaite connaissance du monde de la plaisance fluviale • la qualité commerciale et économique de la proposition ; • la solidité du montage financier envisagé. • Le niveau de la redevance domaniale proposée.
Négociation	Non
Pièces à fournir	<p>Les candidats intéressés doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le K-bis pour une entreprise, une pièce d'identité pour un particulier les statuts pour une association ; • Le descriptif de l'activité envisagée sur l'emplacement ; • Les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité envisagée ; • Le plan et les surfaces de l'occupation sur le domaine public fluvial ; • Le plan d'affaires (<i>business plan</i>) prévisionnel et le plan de financement de l'activité sur la durée souhaitée de la convention d'occupation temporaire ; • Le montant de la redevance domaniale (s'il est supérieur à celui de la redevance de base présentée ci-dessus). <p>Tous les documents sont rédigés en français.</p>
Dépôt des candidatures – <i>Modalités de transmission</i>	<p>Les propositions sont remises au format dématérialisé :</p> <p>soit par courriel, à l'adresse contact@cpb-tourisme.fr</p> <p>soit par correspondance postale à l'adresse Coulommiers Pays de Brie Tourisme 7 rue du général de gaulle 77120 Coulommiers</p>
Service à contacter pour renseignement	<p>Coulommiers Pays de Brie Tourisme</p> <p>Direction</p> <p>contact@cpb-tourisme.fr</p> <p>tél 01 64 03 88 09</p>